Accusé certiflé exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024 Publication : 19/01/2024

République Française Département Sarthe (72) **Commune de Marçon**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

L'an 2024, le 16 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 09/01/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 09/01/2024.

Vote

A l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. GODREAU Bruno, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann

Excusé(s): M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRON Bernard

2024/007 - Renforcement ligne électrique en souterrain avec proposition d'enfouissement ligne téléphonique - La Boulairie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet du Département de renforcement et de modernisation des réseaux de distribution d'électricité au lieu-dit Les Quatre Vaux.

La réalisation en souterrain de cette opération peut être envisagé sous réserve de la prise en charge par la commune de la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assuré par Orange et financé par la Commune.

Le coût de cette opération est estimé à 22 500 €.

Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil Départemental du 27 février 2017, la participation de la Commune est de 100 % du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 22 500 € sur le réseau de télécommunication.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- Sollicite l'inscription de ce projet au programme départemental du Service Réseaux, pour une réalisation possible en avril 2025 ;
- Sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 2 500 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux ;
- Accepte de participer à 100 % du coût des travaux pour le réseau de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution soit 22 500 € ;

- S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet ;
- Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/01/2024 Le Maire

Monique TROTIN

Secrétaire de séance M. GENDRON Bernard